



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

**Délégation à la mer et au littoral
Pôle littoral et affaires maritimes de Brest - Morlaix**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE CIRCULER SUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME
POUR VEHICULE TERRESTRE A MOTEUR**
(article L. 321-9 du code de l'environnement)

Compte-tenu du délai d'instruction, il est souhaitable de transmettre la demande au service instructeur concerné au moins un mois avant la date prévue de circulation.

DEMANDEUR :

Nom et prénom : ...HUBERT Baptiste.....

Dénomination :Conducteur de travaux.....

Adresse :COLAS MORLAIX - 2 Rue Jean Riou - 29600 MORLAIX.....

N° de téléphone : ...02 98 88 39 52 N° de portable : ...06 68 59 66 33...

Courriel :baptiste.hubert@colas.com.....

Maître d'ouvrage

Entreprise réalisant les travaux

Maître d'œuvre, pour le compte de :

Nom Prénom :

adresse :

téléphone :

DESCRIPTIF DE LA DEMANDE :

Commune(s) et lieu-dit : "Plage du bourg" - 42 Route de la plage - 29630 PLOUGASNOU.....

Motif de la demande : Consolidation de digue, en enrochement, existant entre la route et la plage, par la mise en place d'enrochement.....

Si ouvrage concerné par des travaux, détail de l'ouvrage :

Nouveau

Existant

Sur partie terrestre

Sur domaine public maritime (titre à fournir)

..... Digue existante en enrochement.....

Date et durée de l'autorisation de circulation sollicitée :

..... 3 jours entre le 10/10/2024 et le 23/10/2024.....

VEHICULE(S) UTILISE(S) :

Type : ...Pelle mécanique 25 T à chenilles.....

Marque :

N° d'immatriculation* :

Type : Mini pelle mécanique 8 T à chenilles.....

Marque :

N° d'immatriculation* :

PIECES A FOURNIR :

- Plan de situation
- Plan faisant apparaître l'accès et le trajet du véhicule sur l'estran (échelle maxi : 1/10000°)
- Copie de la carte grise du(des) véhicule(s) circulant sur l'estran*
- Évaluation d'incidences au titre de Natura 2000**
- Copie du titre d'occupation du Domaine Public Maritime (DPM) : si travaux sur ouvrage situé sur le DPM

* si immatriculation

** à fournir uniquement si la demande concerne un site Natura 2000

OBSERVATIONS ÉVENTUELLES :

.....
.....
.....
.....

A MORLAIX le 20/09/2024

le demandeur,



Cadre réservé à l'administration

AVIS DU MAIRE

(en l'absence d'avis sous 1 semaine, l'avis sera réputé favorable)

FAVORABLE

DÉFAVORABLE

Observations et prescriptions particulières :

Cachet, date et signature :

À PLAUGASNO le 26/09/24

le maire,





**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

**Délégation à la mer et au littoral
Pôle littoral et affaires maritimes de Brest - Morlaix**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE CIRCULER SUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME
POUR VEHICULE TERRESTRE A MOTEUR**
(article L. 321-9 du code de l'environnement)

Compte-tenu du délai d'instruction, il est souhaitable de transmettre la demande au service instructeur concerné au moins un mois avant la date prévue de circulation.

DEMANDEUR :

Nom et prénom : ...HUBERT Baptiste.....

Dénomination :Conducteur de travaux.....

Adresse :COLAS MORLAIX - 2 Rue Jean Riou - 29600 MORLAIX.....

N° de téléphone : ...02 98 88 39 52 N° de portable : ...06 68 59 66 33...

Courriel :baptiste.hubert@colas.com

Maître d'ouvrage

Entreprise réalisant les travaux

Maître d'œuvre, pour le compte de :

Nom Prénom :

adresse :

téléphone :

DESCRIPTIF DE LA DEMANDE :

Commune(s) et lieu-dit : " Plage de Terenez " - 33 Route de Terenez - 29630 PLOUGASNOU

Motif de la demande : Consolidation de digue, en enrochement, existant entre la route et la plage, par la mise en place d'enrochement

Si ouvrage concerné par des travaux, détail de l'ouvrage :

Nouveau

Existant

Sur partie terrestre

Sur domaine public maritime (*titre à fournir*)

..... Digue existante en enrochement

Date et durée de l'autorisation de circulation sollicitée :

..... 3 jours entre le 10/10/2024 et le 23/10/2024

VEHICULE(S) UTILISE(S) :

Type : ...Pelle mécanique 25 T à chenilles.....

Marque :

N° d'immatriculation* :

Type : Mini pelle mécanique 8 T à chenilles.....

Marque :

N° d'immatriculation* :

PIECES A FOURNIR :

- Plan de situation
- Plan faisant apparaître l'accès et le trajet du véhicule sur l'estran (échelle maxi : 1/10000^e)
- Copie de la carte grise du(des) véhicule(s) circulant sur l'estran*
- Évaluation d'incidences au titre de Natura 2000**
- Copie du titre d'occupation du Domaine Public Maritime (DPM) : si travaux sur ouvrage situé sur le DPM

* si immatriculation

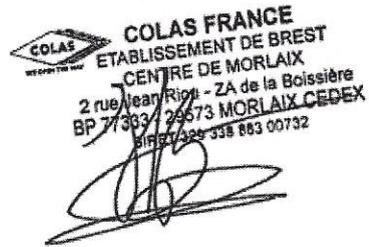
** à fournir uniquement si la demande concerne un site Natura 2000

OBSERVATIONS ÉVENTUELLES :

.....
.....
.....
.....

A MORLAIX, le 20/09/2024

le demandeur,



Cadre réservé à l'administration

AVIS DU MAIRE

(en l'absence d'avis sous 1 semaine, l'avis sera réputé favorable)

FAVORABLE

DÉFAVORABLE

Observations et prescriptions particulières :

Cachet, date et signature :

À Plougasnou, le 20/09/24

le maire,



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

**Délégation à la mer et au littoral
Pôle littoral et affaires maritimes de Brest - Morlaix**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE CIRCULER SUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME
POUR VEHICULE TERRESTRE A MOTEUR**
(article L. 321-9 du code de l'environnement)

Compte-tenu du délai d'instruction, il est souhaitable de transmettre la demande au service instructeur concerné au moins un mois avant la date prévue de circulation.

DEMANDEUR :

Nom et prénom : ...HUBERT Baptiste.....

Dénomination :Conducteur de travaux.....

Adresse :COLAS MORLAIX - 2 Rue Jean Riou - 29600 MORLAIX.....

N° de téléphone : ...02 98 88 39 52 N° de portable : ...06 68 59 66 33...

Courriel :baptiste.hubert@colas.com

Maître d'ouvrage

Entreprise réalisant les travaux

Maître d'œuvre, pour le compte de :

Nom Prénom :

adresse :

téléphone :

DESCRIPTIF DE LA DEMANDE :

Commune(s) et lieu-dit : "Plage de Primel" - 1 Rue du grand large - 29630 PLOUGASNOU

Motif de la demande : ... Consolidation de digue, en enrochement, existant entre la route et la plage, par la mise en place d'enrochement

Si ouvrage concerné par des travaux, détail de l'ouvrage :

Nouveau

Existant

Sur partie terrestre

Sur domaine public maritime (titre à fournir)

..... Digue existante en enrochement

Date et durée de l'autorisation de circulation sollicitée :

..... 3 jours, entre le 10/10/2024 et le 23/10/2024

VEHICULE(S) UTILISE(S) :

Type : ...Pelle mécanique 25 T à chenilles.....

Marque :

N° d'immatriculation* :

Type : Mini pelle mécanique 8 T à chenilles.....

Marque :

N° d'immatriculation* :

PIECES A FOURNIR :

- Plan de situation
- Plan faisant apparaître l'accès et le trajet du véhicule sur l'estran (échelle maxi : 1/10000^e)
- Copie de la carte grise du(des) véhicule(s) circulant sur l'estran*
- Évaluation d'incidences au titre de Natura 2000**
- Copie du titre d'occupation du Domaine Public Maritime (DPM) : si travaux sur ouvrage situé sur le DPM

* si immatriculation

** à fournir uniquement si la demande concerne un site Natura 2000

OBSERVATIONS ÉVENTUELLES :

.....
.....
.....
.....

A MORLAIX, le 20/09/2024

le demandeur,



Cadre réservé à l'administration

AVIS DU MAIRE

(en l'absence d'avis sous 1 semaine, l'avis sera réputé favorable)

FAVORABLE

DÉFAVORABLE

Observations et prescriptions particulières :

Cachet, date et signature :

À Plougasnou, le 26/09/24

le maire,



RÉGIME D'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000



Formulaire simplifié d'évaluation des incidences Natura 2000 Circulation et stationnement des véhicules terrestres à moteur sur le domaine public maritime (DPM) dans un site Natura 2000

Références réglementaires : directives « Oiseaux » de 2009 et « Habitats » de 1992, code de l'environnement, articles L 414-4, R414-19 à 25, le décret n° 2010-365 du 09 avril 2010 et arrêté du préfet de région du 18 mai 2011.

Qu'est ce que Natura 2000 ?

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels terrestres et marins identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces animales ou végétales et de leurs habitats. Il a été constitué dans le but de concilier biodiversité et activités humaines, dans une logique de développement durable.

Ce réseau est mis en place en application de deux directives européennes :

- la directive « Oiseaux » de 2009
- la directive « Habitats, Faune, Flore » de 1992

Il abrite 1746 sites couvrant plus de 12,5 % du territoire.

L'objectif de réseau vise à maintenir ou à restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaires au titre desquels les sites ont été désignés.

Qu'est ce qu'une évaluation des incidences ?

Les projets, plans, programmes ou manifestations (PPPM) susceptibles d'affecter de façon notable les habitats naturels et les espèces présents sur un site Natura 2000 doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences.

L'évaluation des incidences est une étude :

- ciblée sur les habitats naturels et espèces pour lesquels les sites Natura 2000 ont été créés,
- proportionnée à la nature et à l'importance des incidences potentielles du projet.

Il s'agit de prévenir d'éventuels dommages causés à ces sites et ainsi de :

- s'inscrire dans une gestion équilibrée et durable des territoires,
- conserver et promouvoir une activité économique et sociale dans le périmètre d'un site Natura 2000.

A quoi sert ce formulaire ?

Les activités qui ont lieu dans un site Natura 2000 ne doivent pas avoir d'incidences sur les milieux naturels et les espèces qui ont motivé sa désignation. Ce formulaire permet, par une analyse simplifiée entre l'activité et les enjeux du ou des site(s) Natura 2000, de réaliser une première évaluation de son incidence sur ce ou ces site(s) Natura 2000. S'il permet de démontrer l'absence d'incidences, il ne sera alors pas nécessaire de poursuivre l'instruction par une étude approfondie.

On entend ici par « activité », la circulation et le stationnement sur le DPM par des véhicules terrestres motorisés.

Rappel réglementaire : article L321-9 du code de l'environnement

« Sauf autorisation donnée par le Préfet, après avis du Maire, la circulation et le stationnement des véhicules terrestres à moteur autres que les véhicules de secours, de police et d'exploitation sont interdits, en dehors des chemins aménagés, sur le rivage de la mer et sur les dunes et plages appartenant au domaine au public (DPM) ou privé des personnes publiques lorsque ces lieux sont ouverts au public ».

Par qui ce formulaire doit-il être renseigné ?

Ce formulaire est à remplir par le demandeur de l'autorisation, à l'aide des informations qui lui sont accessibles. voir rubrique « Où trouver l'information sur Natura2000 ? » ci-dessous.

Pour qui ?

Une fois complété, ce formulaire doit être joint à la demande d'autorisation et adressé à la DDTM, pôle ou unité des affaires maritimes de votre ressort géographique pour lui permettre de poursuivre l'instruction de la demande d'autorisation.

Cet imprimé ne concerne que les demandes de circulation sur le DPM propre à cette demande d'autorisation. Si la circulation a lieu dans le cadre d'une autre procédure (par exemple travaux sur le DPM, manifestation nautique avec des implications à terre, etc ...), son incidence vis à vis des sites Natura 2000 sera étudiée dans le cadre de cette procédure.

Pôle Littoral et Affaires Maritimes
30 bis quai Malbert
CS11904
29219 BREST Cedex 2
02 29 61 28 30

Pôle Littoral et Affaires Maritimes
37 rue de la Marine
29730 LE GUILVINEC
tél : 02 98 58 13 13

Pôle Littoral et Affaires Maritimes
1, rue du Port
CS 10231
29182 CONCARNEAU Cedex
02 98 60 51 10

Pôle Littoral et Affaires Maritimes
11 quai Tréguier
CS 27836
29678 MORLAIX Cedex
02 98 62 31 20



Où trouver l'information ?



Sites internet

Portail du réseau Natura 2000 : <http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/idxreg.html>

- choisir le département, puis le site
- accès aux formulaires standards de données (cartographie, habitats, espèces, informations générales)

Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN):

<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

- information sur les milieux, espèces, cartographie des sites Natura 2000

DREAL Bretagne :

✓ **Carmen** : http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/10/Nature_Paysage.map

- Site de cartographie. Dans la légende, à gauche de l'écran, cocher la rubrique « Nature et Biodiversité » puis la rubrique « Natura 2000 », les rubriques des autres zones de protection naturelle peuvent être décochées. 2 fonds de carte disponible, IGN ou orthophoto (à partir du 1/25000^{ème}).

✓ Autre page de cartographie sur laquelle apparaissent les habitats des sites terrestres finistériens : http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/10/carto_hab_29.map

✓ **Le site de la DREAL Bretagne : site momentanément indisponible**

- Informations sur Natura 2000, les évaluations d'incidences, fiches descriptives par site avec accès à la carte du site, au document d'objectif du site s'il est approuvé, lien vers les sites Carmen et INPN.

Encart situé à gauche, dans la rubrique Natura 2000, rubrique « Réseau Natura 2000 en Bretagne », accès à une cartographie et liste de sites, cliquez dans le site de la carte ou de la liste.

SEXTANT : <http://www.ifremer.fr/sextant/fr/web/guest/catalogue>

Site Internet des opérateurs Natura 2000, voir sur la liste jointe.



Document d'objectifs, le cas échéant, disponible auprès de l'opérateur Natura 2000 du site.

Cahier d'habitats côtiers, consultable sur le portail du réseau Natura 2000 :

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/habitats/cahiers2.html>

Les habitats côtiers et marins y sont présentés sous forme de fiches propres à chaque habitat.



Conseil et expertise :

Opérateur Natura 2000 du site.
Pôles Littoral et Affaires Maritimes cités ci-dessus
DDTM/DML du Finistère

Lexique

➤ Le Document d'Objectif (DOCOB) :

Il définit pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, des objectifs de gestion et les modalités de leur mise en œuvre. Il est établi par un opérateur en concertation avec les acteurs locaux réunis au sein d'un comité de pilotage (Copil) et validé par le préfet.

➤ Espèce d'intérêt communautaire :

Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est à dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée :

- soit à l'annexe II de la directive « Habitat, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation (ZSC),
- soit à l'annexe I de la directive « Oiseaux » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones de Protection Spéciales (ZPS) ainsi que les espèces d'oiseaux migrateurs inscrites sur les formulaires standards de données (FSD) des sites.

➤ Habitat Naturel d'intérêt communautaire

Habitat naturel, terrestre ou aquatique, en danger ou ayant une aire de répartition réduite ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des neufs régions bio géographiques et pour lequel doit être désignée une Zone Spéciale de Conservation. Il est défini à l'annexe I de la directive « Habitat, faune, flore ».

➤ Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire :

Espèce ou habitat en danger de disparition sur le territoire européen des États membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe. Ils sont signalés par un * dans les annexes I et II de la directive « Habitat, faune, flore » et l'annexe I de la directive « Oiseaux ».

➤ État de conservation :

Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitat, faune, flore ». L'état de conservation est défini en fonction de l'aire de répartition, de la surface occupée, des effectifs, des espèces et du bon fonctionnement des habitats. L'état de conservation peut être favorable, moyen ou mauvais.

➤ Formulaire standard de données (FSD) :

Il constitue en quelque sorte la « fiche d'identité » d'un site Natura 2000. Il liste les habitats et les espèces, qu'elles soient végétales ou animales, pour lesquelles le site a été retenu et qu'il est prioritaire de préserver.

➤ La Charte Natura 2000

Elle est constituée d'un ensemble d'engagements contribuant à la réalisation des objectifs de conservation ou de restauration des habitats naturels et des espèces définis dans le document d'objectifs. Les engagements contenus dans la charte portent sur des pratiques de gestion des terrains inclus dans le site par les propriétaires et les exploitants ou des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces. La charte Natura 2000 du site précise les territoires dans lesquels s'applique chacun de ces engagements.

Le titulaire de droits réels ou personnels et utilisateurs des espaces situés dans le site peuvent adhérer à une charte Natura 2000. Ils s'engagent alors pour une durée de cinq ans ou dix ans à compter de la réception du formulaire d'adhésion par le préfet qui en accuse réception.



I - Présentation de l'activité

1.1 Coordonnées du porteur de projet

Nom et prénom du demandeur Commune de PLOUGASNOU
Adresse 16 Rue F. Charles 29630 PLOUGASNOU
Téléphone 02 98 67 30 06 Fax
Courriel contact@plougasnou.fr

1.2 Statut du demandeur

- Récoltant de végétaux marins (algues, criste-marine, salicorne, etc...)
 Usine de transformation de végétaux marins
 Agriculteur (ramassage de goémon d'épave)
 Plaisancier
 Centre nautique
 Autre (à préciser) Collectivité Territoriale

1.3 Nature de la demande

- Première demande d'accès au DPM dans le Finistère
 Renouvellement de la demande d'autorisation de circulation à l'identique (après une première autorisation ayant fait l'objet d'une évaluation d'incidences Natura 2000).
 Modification des accès empruntés dans l'autorisation de circulation
 Autres (précisez)

Joindre impérativement



- une carte de localisation détaillée faisant apparaître les accès et les cheminements en véhicule au sein du site Natura 2000

☞ Si votre demande concerne un renouvellement de votre autorisation de circuler à l'identique des demandes précédentes c'est à dire sans aucun changement dans les voies d'accès et circuit de cheminement sur le domaine public maritime, vous pouvez considérer que votre demande n'aura pas d'incidences significatives sur le(s) site(s) Natura 2000 et passer à la conclusion ci-dessous.

☞ Dans les autres cas, passez aux rubriques suivantes. Vous pouvez prendre contact avec les chargés de mission Natura 2000 qui pourront vous fournir les informations nécessaires à votre analyse.

Conclusion

Il est de la responsabilité du demandeur de conclure à l'absence ou non d'incidences significatives de son activité sur le(s) site(s) Natura 2000.

Engagement :

Je soussigné Nathalie BERNARD m'engage sur l'exactitude des déclarations apportées dans ce document et conclus que mon activité de circulation et stationnement sur le domaine public maritime n'aura pas d'incidences significatives au regard des objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000.

A PLOUGASNOU le 26/09/24

Signature



1.4 Description de l'activité

Localisation de l'activité :

Site de l'activité (lieu-dit, nom de la plage – commune)

Grande plage de Primep - Terenez / Plougasnou

Date ou période de circulation et de stationnement

Annuelle

Ponctuelle

<input type="checkbox"/> janvier	<input type="checkbox"/> février	<input type="checkbox"/> mars	<input type="checkbox"/> avril	<input type="checkbox"/> mai	<input type="checkbox"/> juin
<input type="checkbox"/> juillet	<input type="checkbox"/> août	<input type="checkbox"/> septembre	<input checked="" type="checkbox"/> octobre	<input type="checkbox"/> novembre	<input type="checkbox"/> décembre

Déplacements :

Quelle est la fréquentation sur le ou les site(s) Natura 2000 (nombre de déplacements annuels sur le ou les sites) :

Expliciter l'organisation des déplacements sur le site (fréquence, trajets empruntés entre les différents lieux (de récolte, de travaux, d'activités etc ...) sur un même site.

Renforcement encrochement accès par cale existante
Circulation en haut de plage

Types d'accès au DPM :

Cale, rampe d'accès

Voie d'accès aménagée à la circulation

Voie d'accès non aménagée à la circulation, précisez laquelle :

Types et nombre de véhicules :

Modèle : Pelle mécanique 25T à chenilles - Mini-plate 8T

Nombre : 1 + 1

Remorque : oui non

Rejets dans le milieu naturel :

Y a-t-il un rejet possible dans le milieu ? aucun apport

Si oui de quel type ?



Rappel : les véhicules doivent être dans un état d'entretien compatible avec la circulation et le stationnement sur le DPM et à jour de leur contrôle technique.

II- Présentation du (des) site(s) Natura 2000

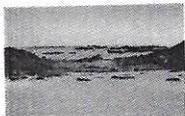
2.1 Localisation du projet

Préciser sur quel(s) site(s) Natura 2000 le projet est situé.

Nom du site	ZPS (Oiseaux)	ZSC (Habitat, Faune, Flore)	Cocher le(s) site(s) concernés
Abers – Côtes des Légendes		FR5300017	<input type="checkbox"/>
Archipel des Glénan	FR5310057	FR5300023	<input type="checkbox"/>
Baie d'Audierne	FR5310021	FR5300056	<input type="checkbox"/>
Anse de Goulven – Dunes de Keremma	FR5312003	FR5300016	<input type="checkbox"/>
Baie de Mortaix	FR5310073	FR5300015	<input type="checkbox"/>
Camaret	FR5312004		<input checked="" type="checkbox"/>

Nom du site	ZPS (Oiseaux)	ZSC (Habitat, Faune, Flore)	Cocher le(s) site(s) concernés
Cap Sizun	FR5310055	FR5300020	<input type="checkbox"/>
Chaussée de Sein		FR5302007	<input type="checkbox"/>
Côtes de Crozon		FR5302006	<input type="checkbox"/>
Dunes et Côtes de Trévignon	FR5312010	FR5300049	<input type="checkbox"/>
Guissény		FR5300043	<input type="checkbox"/>
Marais de Moustierlin		FR5300048	<input type="checkbox"/>
Ouessant - Molène	FR5310072	FR5300018	<input type="checkbox"/>
Pointe de Corsen – Le Conquet		FR5300045	<input type="checkbox"/>
Ilot du Trévors	FR5310054		<input type="checkbox"/>
Massif dunaire de Tréompan		FR5300017	<input type="checkbox"/>
Presqu'île de Crozon		FR5300019	<input type="checkbox"/>
Rade de Brest, baie de Daoulas, anse du Poulmic	FR5310071		<input type="checkbox"/>
Rade de Brest, Estuaire de l'Aulne		FR5300046	<input type="checkbox"/>
Rivière de l'Elorn		FR5300024	<input type="checkbox"/>
Rivière de Pont l'Abbé et de l'Odet	FR5312005		<input type="checkbox"/>
Rivière le Douron		FR5300004	<input type="checkbox"/>
Rivière la Laïta		FR5300059	<input type="checkbox"/>
Roches de Penmarch	FR5312009	FR5302008	<input type="checkbox"/>

2.2 Liste des habitats présents sur le site

Types d'habitats naturels		Présent sur le site et l'aire d' activité
Milieu marin		
• Herbiers à Zostères		<input type="checkbox"/>
• Champs de blocs		<input type="checkbox"/>
• Banc de maërl		<input type="checkbox"/>
• Estran sableux		<input checked="" type="checkbox"/>
• Estran vaseux		<input type="checkbox"/>
• Estran rocheux		<input type="checkbox"/>
Prés Salés (végétation type salicorne...)		<input type="checkbox"/>

Habitats des hauts de plage type cordon de galets ou laisse de mer (avec présence de végétation ou non)		<input checked="" type="checkbox"/>
Habitats dunaires (dunes, pelouses littorales, ...)		<input type="checkbox"/>
Habitats de falaise (avec végétation type criste marine, lande, pelouse...)		<input type="checkbox"/>
Autres...		<input type="checkbox"/>

2.3 Liste des espèces d'oiseaux présentes sur le site (partie à remplir uniquement si la circulation et le stationnement ont lieu dans une (ZPS) zone de protection spéciale pour les oiseaux)

Groupe d'espèces	Présents sur la zone de circulation et de stationnement
Oiseaux nicheurs (mars à fin août)	<input type="checkbox"/>
Oiseaux hivernants (septembre à mars)	
• Zone de reposoir	<input type="checkbox"/>
• Zone d'alimentation	<input checked="" type="checkbox"/>

III - Analyse des incidences du projet sur les habitats et espèces

	OUI	NON
Accédez-vous au domaine public maritime par des voies d'accès non aménagées ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Circulez-vous et/ou stationnez-vous sur les herbiers de zostères ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Circulez-vous et/ou stationnez-vous sur les bancs de maërl ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Circulez-vous et/ou stationnez-vous sur les récifs d'huîtres ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Circulez-vous et/ou stationnez-vous sur les champs de blocs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Circulez-vous et/ou stationnez-vous sur des habitats de pré-salé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Circulez-vous et/ou stationnez-vous sur des pelouses littorales ou dunaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Circulez-vous et/ou stationnez-vous sur des landes littorales ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Circulez-vous et/ou stationnez-vous sur les hauts de plage (sable sec, galets ou végétation) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La zone de circulation inclut ou est située à proximité (moins de 300 m) d'une zone sensible pour les oiseaux nicheurs (îlots, pontons, brises lames, arrêtés de biotope, falaises...) en période de nidification ? (Début avril à fin août)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
La zone de circulation inclut ou est située à proximité (moins de 300 m) d'une zone sensible pour les oiseaux nicheurs (îlots, pontons, brises lames, arrêtés de biotope, falaises...) en période de nidification ? (Début avril à fin août)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
La zone de circulation inclut ou est située à proximité (moins de 300 m) d'une zone sensible pour l'avifaune hivernante (sillons, vasières, prés salés, baies, anse, estran) en période d'hivernage ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La zone de stationnement inclut ou est située à proximité (moins de 300 m) d'une zone sensible pour l'avifaune hivernante (sillons, vasières, prés salés, baies et anse, estran) en période d'hivernage ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>



Bonnes pratiques :

- * L'accès au domaine public maritime doit se faire en traversant le sable sec de manière perpendiculaire pour rejoindre le sable mouillé.
- * La circulation et le stationnement doivent se faire en dehors du sable sec, de la laisse de mer, de la végétation des hauts de plage et de la dune sauf chemin et accès existants.

Conclusion

Si vous avez répondu uniquement par des « **NON** », vous pouvez considérer que votre activité n'est pas susceptible d'avoir des incidences significatives c'est à dire qu'il n'est pas susceptible de mettre en cause la pérennité des habitats et des espèces d'intérêt communautaire au titre desquels le(s) site(s) ont été désignés. La démarche d'évaluation des incidences est terminée, remplissez l'engagement ci-dessous.

Si au moins une case « **OUI** » est cochée, l'étude doit être approfondie, poursuivez en remplissant le tableau ci-dessous. Des mesures de réduction ou de suppression des incidences doivent être définies.

Engagement :

Je soussigné Nathalie BERNARD m'engage sur l'exactitude des réponses apportées dans ce document et conclus que mon activité de circulation et stationnement sur le domaine public maritime n'aura pas d'incidences significatives au regard des objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000.

A Plougasne le 26/09/24

Signature

IV – Mesures de réduction / suppression des incidences

Votre analyse a mis en évidence une (des) atteinte(s) significatives, c'est à dire qu'elles sont susceptibles de mettre en cause la pérennité des habitats et des espèces d'intérêt communautaire au titre desquels le(s) site(s) ont été désignés. La mise en place de mesures de réduction et/ou suppression de ces impacts est nécessaire pour rendre leurs effets non significatifs ou non dommageables. Les mesures de suppression ou de limitation d'impacts sont à rechercher en priorité.

Afin de conclure cet imprimé, merci de compléter les trois premières colonnes du tableau à l'aide des informations renseignées précédemment, la quatrième colonne doit mentionner les perturbations ou dégradations des habitats et/ou espèces (**la destruction pour ce type d'activité ne sera pas admise**), voir liste non exhaustive en bas du tableau. Les deux dernières colonnes expliqueront les mesures que vous envisagez pour limiter les incidences de la circulation ou du stationnement sur les habitats et/ou espèces.

Pratiques / Circuits	Fréquentation (nombre de véhicules pour les usines de transformation)	Localisation par rapport au(x) site(s) N2000 (Indiquer l'identifiant du site lorsque plusieurs sont concernés)	Habitats et espèces potentiellement concernés en site Natura 2000	Incidence(s) potentielles	Mesures prises pour atténuer ou supprimer les effets
Circulation		53 000 15	Larisses de mer galet oiseaux hivernants	Dégradation Remodelage dérangement	Les engins éviteront la Pa:isse de mer pas d'intervention prévu sur les galets. pas de béton seulement reprise bloc épauilles sur la plage. Interv. à marée basse oiseaux éloignés et encore peu nombreux
Stationnement					

Exemples de perturbations possibles : bruit, lumière, écrasement, arrachage, dérangement dû au déplacement du véhicule, rejet dans le milieu naturel, modification des caractéristiques du sol (érosion, tassement), recouvrement d'habitat,

V - Conclusion finale

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure à l'absence ou non d'incidences significatives de son activité sur le(s) site(s) Natura 2000.

A titre indicatif, l'activité est susceptible de porter atteinte aux habitats et espèces présents sur le(s) site(s) notamment en cas de :

- dégradation d'un habitat ou habitat d'espèce d'intérêt communautaire ayant contribué à la désignation du (des) site(s) concerné(s)
- perturbation d'une espèce d'intérêt communautaire ayant contribué à la désignation du (des) site(s) concerné(s), dans la réalisation de son cycle vital

Au vu de l'analyse réalisée à l'aide du tableau du chapitre III, et des éventuelles mesures de limitation ou de réduction des incidences définies au chapitre IV, votre activité est-elle susceptible d'avoir une incidence significative sur le(s) site(s) Natura 2000 indiqué(s) ci-dessus ? :

NON

L'étude est terminée à ce stade. Cet imprimé accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation de circuler et de stationner sur le DPM adressée à la DDTM-DML du Finistère, PAM ou UAM de votre ressort géographique. Si la DML valide votre conclusion, il ne vous sera pas demandé d'évaluation d'incidences plus détaillée.

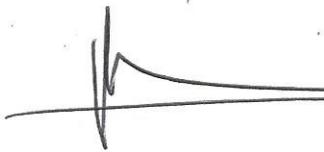
OUI

L'analyse révèle que la circulation et le stationnement sur le DPM ont des effets significatifs sur le(s) site(s) Natura 2000. L'autorisation ne peut être accordée, l'activité ne peut se réaliser en l'état.

ENGAGEMENT : Je soussignée Mathélie BERNARD m'engage sur l'exactitude des déclarations portées ci-dessus

Fait à Plougasno, le 26/05/24

Signature

Avis du service instructeur :

.....
.....
.....
.....
.....

L'évaluation des incidences doit-elle se poursuivre ?

Oui

Non

le